

Prêt d'honneur Croissance

INITIATIVE VENDEE BOCAGE

Présentation du dispositif

Le prêt d'honneur croissance d'Initiative Vendée Bocage vise à soutenir les petites entreprises de moins de 10 ETP (équivalent Temps Plein) dans leur croissance.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Les entreprises éligibles doivent avoir entre 2 et 5 ans, être implantées dans Pays du Bocage Vendéen et sont dans les secteurs d'activité suivants :

- l'artisanat,
- le commerce,
- l'industrie,
- les services aux particuliers et aux entreprises,
- l'activités connexes à l'agriculture.

Pour quel projet ?

— Dépenses concernées

Les opérations éligibles au dispositif sont :

- le développement commercial, conquête de nouveaux marchés,
- l'acquisition de nouveaux équipements,
- le lancement de nouveaux produits/services, diversification,
- l'embauche de personnel,
- l'augmentation du BFR du à la croissance,
- l'acquisition d'un nouveau référentiel métier.

Quelles sont les particularités ?

— Entreprises inéligibles

Les activités non éligibles au dispositif sont :

- les professions juridiques, médicales et paramédicales,
- les activités agricoles,
- les activités non-sédentaires ou saisonnières,
- l'intermédiation financière,
- la promotion et location immobilière.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le prêt d'honneur est sans intérêt, accordé à titre personnel, pour un montant compris entre 5 000 et 20 000 €

Pour quelle durée ?

Le prêt remboursable sur 2 à 5 ans avec un différé possible de 6 mois.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme

La demande de prêt d'honneur se fait auprès d'Initiative Vendée Bocage.

Quel Cumul possible ?

Les bénéficiaires d'un prêt d'honneur création et reprise, en cours de remboursement, peuvent bénéficier du prêt croissance, sous réserve de vérification du taux d'endettement personnel de l'entrepreneur.

Critères complémentaires

- Création datant d'au moins 2 ans et d'au plus 5 ans.
- Effectif de moins de 10 salariés.

Organisme

INITIATIVE VENDEE BOCAGE

- 2 rue Jules Verne
BP 8
85250 SAINT-FULGENT
Téléphone : 02 51 43 87 25
Télécopie : 02 51 42 79 30
Web : www.initiative-vendeebocage.fr